

GREFFE
DU TRIBUNAL CIVIL
DE BREST.

Copie d'une pièce annexée au mariage Le Baill = Boatanea, contracté à la Mairie de Saint Pierre quillignon (finistère) le 7 Décembre 1884,

où est écrit ce qui suit :

Port de Brest :

Année 1884 :

Équipages de la flotte :

Division de Brest :

Extrait du registre des délibérations f° 184:

Le Conseil d'administration de la Division des équipages de la flotte à Brest, autorise le mariage du sieur Le Baill Jean Marie, second maître canonnier avec la demoiselle Boatanea Marie Jeanne profession de couturière demeurant à Saint Pierre quillignon départemant du Finistère

Brest, le 26 novembre 1884

Le Trésorier de la Division
signé : Illiblement : Vu le major ;
signé : St. Thomas ; Approuvé : Le Capitaine
de vaisseau commandant ; signé : Illiblement ;
sous copie conforme délivrée sur libre à titre de renseignement

Brest le 10 novembre 1889
Le greffier :



VILLEUR LEGALISATION DE LA SIGNATURE
DE ME G. PEGO PREVOST
BREST LE 10 NOVEMBRE 1889
LE PRESIDENT DU TRIBUNAL CIVIL
G. LEBRUN